DÉLIBÉRATIONS

N° 2023/074/1.5 **Feuillet n°086**

Communauté de Communes
Terrassonnais
Haut Périgord Noir

Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT
Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir
58 avenue Jean Jaurès 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

L'an deux mil vingt-trois, le 28 juin, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de Limeyrat, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 14 juin 2023

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	**58**
Présents	**41**
Votants :	**46**
Pour :	**46**
Contre :	**0**
Abstention :	**0**

PRÉSENTS :
Titulaires : Josiane LEVISKI, Sylviane GRANDCHAMP, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie CHANQUOI, Patrick GAGNEPAIN, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jean-Louis PUJOLS, Élodie REBEYROL, Nicolas DJERBI, Roland MOULINIER, Sébastien LUNEAU, Daniel BOUTOT, Daniel BARIL, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Claude SAUTIER, Alexandra DUMAS, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Marie-Claire ADOUX, Edmond Claude DELPY, Bernard DURAND, Patrick DELAUGEAS, Claude TURBANT, Régine ANGLARD, Dominique BOUSQUET, Jean BOUSQUET, Claudine LIARSOU, Jean-Yves VERGNE, Jean-Luc BLANCHARD, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.
Suppléant : Dominique DURUY représentée par Gilles COZANET, Gérard MERCIER représenté par Patrick LEFEBVRE, Mattia TRENTEMONT représentée par Pascal LARUE
Excusés : Didier CLERJOUX, Patricia FLAGEAT, Jean-Michel LAGORSE, Jacques MIGNOT donne pouvoir à Gaston GRAND, Jean-Pierre VERDIER donne pouvoir à Jean-Marie CHANQUOI, Olivier ROUZIER, Francis AUMETTRE, Jean-Michel LAGORCE, Bernard BEAUDRY donne pouvoir à Jean-Yves VERGNE, Coralie DAUBISSE donne pouvoir à Jean BOUSQUET, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Fabien JAUBERT, Roger LAROUQUIE, Sabine BOUTINAUD, Maud MANIERE donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Caroline VIEIRA.

SECRÉTAIRE : Mme Josiane LEVISKI.

OBJET : Convention portant sur les modalités financières liées à la réduction du champ d'intervention du SMD3 sur les communes de Peyrignac, Beauregard de Terrasson et Villac

La communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, membre adhérente du SMD3 pour les communes Ajat, Auriac-du-Périgord, Azerat, Bars, Beauregard de Terrasson, Fossemagne, Gabillou, Limeyrat, Montagnac-d'Auberoche, Peyrignac, Sainte-Orse, Thenon, Villac, Chourgnac d'Ans, Sainte Eulalie d'Ans, Hautefort, Boisseuilh, Sainte Trie, Teillots, Coubjours, Badefols d'Ans, Nailhac, La Chapelle Saint Jean, Tourtoirac, Temple Laguyon, Granges d'Ans, a demandé par délibération N°2023/006/5.7 en date du 2 mars 2023 au SMD3 la réduction de son champ d'intervention pour les communes de Beauregard de Terrasson, Peyrignac et Villac,

Par délibération N°02-06-2023 en date du 27 juin 2023, le SMD3 a procédé à la modification de ses statuts pour la mise à jour du périmètre des membres adhérents à compter du 1er janvier 2024.

AR Prefecture
024-200041150-20230628-DE2023074-DE
Reçu le 04/07/2023

Il est proposé au conseil communautaire de se prononcer sur la présente convention qui a pour objectif de préciser, dans le cadre de la réglementation en vigueur, les conséquences financières et patrimoniales induites par la réduction du champ d'intervention du SMD3 pour le territoire des communes de Beauregard De Terrasson, Villac et Peyrignac.
Le projet de convention est annexé à la présente délibération.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** le projet de convention annexé ;
- **VALIDE** la contribution financière de réduction du champ d'intervention du SMD3 aux territoires des communes de Beauregard De Terrasson, Villac et Peyrignac à hauteur de 436 541€,
- **ACTE** le transfert des équipements installés sur les communes concernées au patrimoine de la Communauté de Communes au 1er janvier 2024;
- **AUTORISE** le Président à faire, dire et signer tout acte en lien avec cette affaire.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 04/07/2023

Le Président,
Dominique BOUSQUET

Terrassonnais
Communauté de Communes
58 Avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 53 50 96 10
Haut Périgord Noir

Terrassonnais
Communauté de Communes
58 Avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 53 50 96 10
Haut Périgord Noir

AR Prefecture

024-200041150-20230628-DE2023074-DE
Reçu le 04/07/2023